



Compte-rendu HMI ATSEP du 29/09/2026

Présents : 71 connexions (donc sans doute près de 80 agents)

- DSO : PO06, PO13, PO59, PO44, PO66, PO28, PO31, PO69, DSO-Centrale, PO35, PO18, PO33, PO35, PO29, ZNE, ZICN, PO86, PO2A
- DIRAG : OBS, TTI
- DIROI
- DSM/AERO/CRA31
- DSI : SPV, BSA, Support Info, DEV/PF
- DSR
SG/RH/FP, SG/RH

OS : Solidaires, CGT, FO, CFDT

Introduction

Une introduction de la certification ATSEP à Météo-France a été faite par l'intersyndicale. Voir annexe.

Tour de parole

Interrogations :

L'AG exprime plusieurs interrogations notamment sur le périmètre des agent.es concerné.es par la certification ATSEP. L'intersyndicale rappelle que les MCA ne sont pas concerné.es bien qu'impliqué.es dans l'invalidation de capteurs.

Les collègues présent.es s'interrogent sur les modalités de désignation des tuteur.rices et évaluateur.rices. L'intersyndicale mentionne que la DSAC juge globalement les compétences techniques de l'encadrement intermédiaire à Météo-France insuffisantes pour assurer les évaluations ATSEP. A fortiori, les principaux et principales tuteur.rices seront des collègues sans mission d'encadrement.

L'AG s'interroge aussi sur les sanctions possibles dans le cas où un.e agent.e échouerait aux évaluations QCM. Pour l'intersyndicale, sans certification, l'intervention des collègues non certifié.es sur des sites aéroportuaires serait conditionnée à une supervision par des collègues certifié.es. L'intersyndicale rappelle que la Direction Générale a indiqué clairement vouloir imposer une mobilité aux agent.es qui ne parviendraient pas, à terme, à obtenir la certification. Aussi, l'échec

à l'évaluation QCM pourrait avoir un impact sur le CIA.

Par ailleurs, les missions non réalisées par un pôle OBS ne pourront pas être reprises par un autre pôle OBS (problème d'accès à l'aérodrome, badge et permis piste). De fait, un manque de réussite à l'évaluation poserait rapidement des dysfonctionnements dans le service MET.

Ressenti :

Plusieurs collègues soulignent leur mécontentement de devoir encore assumer les responsabilités de l'établissement (tutorat par exemple sans une reconnaissance digne des compétences exigées). Certain.es expriment aussi leur inquiétude face à la hausse de la charge de travail que les missions de tutorat impliquent, ainsi que des éventuelles sources de tension qui découlerait des évaluations des nouvelles et nouveaux arrivant.es dans un service par un.e collègue n'ayant aucune supériorité hiérarchique.

Compensation & Reconnaissance :

Les collègues présent.es s'interrogent sur les modalités de rémunération des tuteur.rices. Beaucoup d'entre elles et eux jugent insuffisante la prime de 500 Euros en CIA proposée par la DG pour la seule année de la qualification. Plusieurs indiquent que la requalification en catégorie A de tous les TSM serait cohérente avec la montée en compétences exigée des agents pour la certification ATSEP, soulignant aussi les différences de traitement par rapport au personnel de la DGAC lui aussi concerné précédemment par la certification. Pour certain.es, la requalification catégorielle apparaît comme une reconnaissance plus durable que le versement d'une prime tant pour la période d'activité des collègues que pour leur retraite.

Actions :

Face à ce constat, plusieurs collègues sont motivé.es pour se mobiliser. Certain.es soulignent qu'un manque d'assiduité lors des évaluations QCM en décembre 2026, engendrant de fait, un grand taux d'échec à l'obtention de la certification, conduirait la Direction Générale vers une impasse. Dès lors, elle ne pourrait maintenir une continuité de service sur les sites aéroportuaires pour lesquels les collègues certifié.es devant y intervenir sont trop peu nombreux. Certain.es collègues se disent aussi prêts à faire grève et à être soutenu.es par leur encadrement intermédiaire. En revanche, le périmètre du préavis devra être établi avec attention car l'exercice du droit de grève de certains services concernés par la certification ATSEP est déjà soumis à l'assignation.

Documents relayés :

- <https://intramet.meteo.fr/etablissement/article/mise-conformite-reglement-atsep-page-ressources>
- <http://confluence.meteo.fr/spaces/DIRSO/pages/669285560/Personnel+concern%C3%A9>
- <http://confluence.meteo.fr/spaces/DIRSO/pages/669285542/Formation+ATSEP>

Décisions

L'intersyndicale a soumis au vote plusieurs revendications et actions via un sondage WooClap. En voici les résultats :

- **1) Inscription de la qualification sur les fiches de postes concernées ?**

51 répondants : 46 votes OUI / 1 vote NON / 4 Ne se prononce pas (90%/2%/8%)

- **2) Requalification de tous les TSM en catégorie A ?**

52 répondants : 43 votes OUI / 5 votes NON / 4 Ne se prononce pas (83%/10%/8%)

- **3) Prime de 500€ en CIA versée l'année de la qualification ?**

51 répondants : 1 vote OUI / 49 votes NON / 1 Ne se prononce pas (2%/96%/2%)

- **4) Prime intégrée au RIFSEEP et reconductible annuellement pour la reconnaissance des responsabilités ?**

52 répondants : 38 votes OUI / 8 votes NON / 6 Ne se prononce pas (73%/15%/12%)

- **5) Préservation des bonnes conditions de travail pour les agents ATSEP et ceux concernés par la mise en place de la certification, dans un calendrier contraint ?**

48 répondants : 33 votes OUI / 3 votes NON / 12 Ne se prononce pas (69%/6%/25%)

- **6) Volontaire pour être tuteur.rice ATSEP ?**

50 répondants : 5 votes OUI / 32 votes NON / 13 Ne se prononce pas (10%/64%/26%)

- **7) Dépôt d'un préavis de grève du 7 au 30 septembre ?**

51 répondants : 38 votes OUI / 4 votes NON / 9 Ne se prononce pas (75%/8%/18%)

- **8) Manquer d'assiduité dans l'évaluation QCM en décembre 2026 ?**

52 répondants : 33 votes OUI / 8 votes NON / 11 Ne se prononce pas (63%/15%/21%)

Actions à faire

- Communication du compte-rendu du Groupe de contact ATSEP du 03/07
- Déposer un préavis de grève du 7 au 30 septembre couvrant a minima les collègues de la maintenance.
- Organiser une nouvelle AG en fin d'été entre le 31/08 et le 04/09, voir plus tôt courant août si nécessaire.

ANNEXE : Résumé de l'introduction

Contexte : Météo-France doit se mettre en conformité avant fin 2026 avec l'annexe 13 du règlement européen 2017/373. Tous les personnels qui interviennent sur les systèmes du périmètre MET (agents ATSEP) doivent disposer des compétences requises et évaluées, afin d'intervenir en sécurité et en assurant la continuité et la conformité du service MET, et donc contribuer à garantir la sécurité du trafic aérien.

Ce qui pose un premier problème, c'est que cela aurait dû être mis en place depuis 2020 par MF. Or l'établissement a été attentiste, et n'a rien mis en œuvre depuis ce temps. Désormais un écart a été notifié par la DSAC, elle-même est sous la surveillance de l'EASA (Agence européenne de la sécurité aérienne). MF a maintenant la pression, et doit être à jour pour la fin de l'année, dans un contexte chargé quant aux relations avec la DGAC. En effet, c'est un des 3 écarts majeurs particulièrement suivis par la DGAC. Second problème : la charge de travail inhérente à la mise en place de ce processus de qualification ATSEP n'a toujours pas été quantifiée.

Donc, dans l'urgence, il va falloir former, évaluer et certifier environ 300 agents. Cela met tout le monde sous pression, y compris l'ensemble des services chargés de mettre en place ces formations et les encadrants.

Périmètre des agents **encore à clarifier** : à la DSI : SPV/Pôle Ava et BSA/AA, les DIR/support info, DIROM/TTI et OBS DSO/Pôles obs et et quelques services centraux.

Périmètre des matériels encore **à clarifier**, notamment côté informatique.

Pour la formation, voir Confluence ATSEP :

- un tronc commun pour tous les agents ATSEP : réglementation, environnement de travail aéronautique, compétences humaines, les paramètres météo indispensables, la sécurité et les facteurs humains, systèmes techniques concernés;
- des formations essentiellement par tutorat selon le profil, informatique ou maintenance.

Plusieurs cas :

- les personnes grandpérisées (sur poste avant 2025) : tronc commun en auto-formation de 3 jours
- les personnes en formation : 1) initiale: formation dans leur cursus à l'ENM 2) pour les personnes arrivant directement de l'extérieur de MF
- les personnes mutées : tronc commun de 3J + formation spécifique + tutorat
- les personnes dont le tutorat n'est pas terminé ou terminé depuis peu: le tutorat sera identique, mais il devra être formalisé.

Validation des compétences : QCM auquel il faut avoir 60 ou 75 % de bonnes réponses. Les compétences sont évaluées une fois, sauf les compétences pratiques qui

sont révisées tous les 3 ans (recyclage). Tous les éléments de formation, de tutorat et d'évaluation doivent être tracés et archivés. Les tuteurs et évaluateurs doivent recevoir une formation spécifique.

Questions :

- Quel avenir pour les agents qui ne parviennent pas à se qualifier ? Devront-ils quitter leur poste comme semble le dire la PDG ?
- Comment faire fonctionner des services où un nombre significatif d'agents est en poste depuis peu, et donc non grandpérisés (ex : certains pôles d'observation) ? Les interventions aéro risquent de reposer temporairement sur très peu d'agents.

Dialogue social :

Sujet abordé au CSA de mars puis de juin 2026, plutôt sous forme d'information de la part de la DG. A la demande des OS, un « groupe de contact » est mis en place pour faire valoir aussi le point de vue des agents. 1ère réunion le 3 juillet. A ce jour, aucun document préparatoire n'a été transmis aux représentants du personnel mais la DRH devrait présenter en séance une note. La direction ne souhaitait parler au départ que d'aspects techniques et pratiques. Les OS ont fait le forcing pour intégrer à l'ordre du jour des échanges sur la notion de responsabilité, et de la reconnaissance.

- **Responsabilité**, car la certification ATSEP, va transformer nos actes techniques en actes réglementés pour la sécurité aérienne. De fait, la responsabilité doit être posée en cas de dysfonctionnement : celle individuelle des agents, ou celle de l'établissement ?
- **Reconnaissance**, car formations et responsabilités nouvelles. La DG a proposé 500 euros en une fois par agent. C'est très loin d'être à la hauteur, comparativement par ex à ce qui est pratiqué à la DGAC. De plus, les compétences sont à maintenir et à certifier dans la durée, donc il serait logique d'aller vers un système pérenne, sous forme de requalification et/ou de prime intégrée au RIFSEEP.

A noter, enfin, avant de voir ensemble comment agir collectivement, que déjà 17 pôles d'obs sur 27 se sont exprimés par écrit pour une reconnaissance à la hauteur des enjeux, et seraient prêts à faire grève pour cela.